

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2017

ORDRE du JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Rentrée scolaire 2017
- Délibération : aménagement traversée de Maisonneuve : lancement du marché
- Téléphonie mobile : avancement du dossier
- Délibération : site web de la commune
- Délibération : autorisation de signature de convention d'occupation du domaine public avec le SDE
- Acquisition d'un véhicule financé à 80% dans le cadre de l'opération TEPCV
- Autorisation de location d'un logement communal
- Délibération : modification des statuts du SDEA
- Délibération : rapport de la CLETC de la CDC
- Délibération : prise de compétence SPANC par la CDC
- Délibération : avancement du personnel communal
- Délibération : Modification budgétaire
- Courrier maire de Joyeuse
- Congrès association des maires de France
- Questions diverses : Fontaine place de l'abreuvoir

PRESENTS :

DALZON Michel, DHAINÉ Martine, DUJANCOURT Chantal, FAUGIER Christian, LEMMENS Guy, MAHEY Alain, MENU Michèle, ROCHER Michel.

ABSENT EXCUSE :

ROMESTANT Richard (Pouvoir à LEMMENS Guy)

ABSENTS :

REYNAUD Angélique. CHAZALON Florence.

Le compte rendu du dernier Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Désignation du Secrétaire de Séance : **MENU Michèle** .

1/ Délibération : aménagement traversée de Maisonneuve : lancement du marché.

Mme Audrey BOUTIN du Cabinet RCI expose les propositions concernant le projet de la traversée de Maisonneuve.

Avis favorable du Département pour la première tranche, soit :

- part du département : 138 720 €
- part de la Commune : 104 362 €,

Il faudra également tenir compte de la déduction de divers travaux (carrefour de Coudon, mise à niveau des bouches par le Seba.)

On reparle des 3 réhausseurs prévus pour un montant de 35 000 € (les 3).

Michel DALZON propose d'étudier la pose de "coussins berlinois", 3000 € les 3.

Michel DALZON et Christian FAUGIER insistent sur le coût élevé du projet et indiquent que la commune n'a pas 171 000 € pour financer la seconde tranche des travaux. Seuls 100 000€ sont prévus au Budget 2017. Décision reportée.

2/ Délibération : site web de la commune Version 3 :

Le site existe depuis 2006. Mme VANDENABEELE présente son projet pour la nouvelle version du site de la Commune de Chandolas, coût maxi 1 500 €.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable. Martine DHAINÉ et Christian FAUGIER s'abstiennent.

3/ Rentrée scolaire 2017 :

14 élèves sont prévus pour la rentrée scolaire. Les contrats aidés ayant été supprimés une semaine avant la rentrée scolaire, la personne retenue suite aux entretiens ne peut être embauchée actuellement. Suite à la réclamation du Maire auprès de la DIRRECTE, il y aurait possibilité de renouvellement du contrat ATSEM pour 1 an.

4/ Téléphonie mobile :

Le département prend en charge tous les frais d'installation de l'antenne, sauf l'achat du terrain. Un propriétaire propose de céder 150m² pour 500 €. Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

5/ Délibération : autorisation de signature de convention d'occupation du domaine public avec le SDE ;

Stationnement prévu pour 2 véhicules lors du chargement devant les ateliers de Pépit'art. Avis favorable à l'unanimité.

6/ Acquisition d'un véhicule financé à 80% dans le cadre de l'opération TEPCV :

Acquisition d'un véhicule électrique de service financé à 80% suite opération TEPCV (label territoire à énergie positive et croissance verte). Michel DALZON était chargé de contacter le Garage NISSAN à ST ETIENNE. Coût du véhicule 23 413 € financé à hauteur de 20 000 € par l'Etat. Christian Faugier propose l'achat d'un véhicule à plateau plus pratique pour l'employé communal. Cette proposition ne pouvant s'inscrire dans le cadre de l'opération TEPCV, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour participer au groupement d'achat organisé par la communauté de communes pour l'acquisition de plusieurs véhicules électriques.

7/ Autorisation de location d'un logement communal

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité pour autoriser le Maire à louer le logement communal au-dessus de l'école à l'issue des travaux de rénovation.

8/Délibération : suite à la modification des statuts adoptés par le SDEA, le Conseil Municipal de Chandolas l'adopte à l'unanimité.

9/Délibération : rapport de la CLETC de la CDC. Avis favorable du Conseil Municipal.

10/ Délibération : prise de compétence SPANC par la CDC. Avis favorable du Conseil Municipal.

11/ Délibération : avancement du personnel communal. Il s'agit de passer un agent de l'indice majoré 321 à l'indice majoré 336. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

12/ Délibération : Modification budgétaire. Accord du Conseil Municipal pour une décision modificative de 2 900€.

13/ Courrier du maire de Joyeuse : Mme le Maire de Joyeuse invite les communes à apporter un soutien financier (à hauteur de 50 cts par habitant) à KAZKABAR pour pérenniser l'association coopérative. Avis défavorable du Conseil Municipal. Chantal DUJANCOURT s'abstient.

14/ Congrès association des maires de France :

Du 20 au 23 Septembre 2017. Guy LEMMENS est intéressé pour accompagner le Maire.

15/ Questions diverses : Mise en eau de la Fontaine. Michel ROCHER doit demander plusieurs devis. Voir au prochain Conseil Municipal.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL : 21H.